



Le conseil et le devoir de vigilance (loi Sapin II)

À Paris Durée : 1 jour Tarifs : public 1 150€ net /adhérent 900€ net (frais de restauration inclus)

Cette formation a pour ambition d'aider à comprendre le contenu de la loi Sapin 2 et du devoir de vigilance ainsi que les conséquences concrètes pour les entreprises devant s'y conformer en intégrant en particulier le rôle exercé par le conseil et par l'administrateur.

Objectifs

- Adopter une démarche pragmatique de mise en conformité dans le cadre de la loi Sapin II et devoir de vigilance
- Apprécier et challenger la conformité des dispositifs Sapin II et devoir de vigilance au sein de son entreprise au regard des exigences réglementaires
- Contribuer de manière active aux réunions du comité d'audit en challengeant les dispositifs Sapin II et devoir de vigilance

Compétences visées

A l'issue de la formation le participant sera capable de :

- Expliquer les exigences réglementaires attendues
- Elaborer ou guider l'élaboration d'un programme de mise en conformité
- Recommander des actions d'amélioration dans le cadre des dispositifs déjà en place au sein de son entreprise
- Apporter son expertise lors des séances du comité d'audit sur le volet Sapin II et devoir de vigilance

Programme

- Introduction sur la notion d'éthique dans les relations d'affaires
- Présentation des lois : loi devoir de vigilance, loi Sapin II
- Les 10 exigences opérationnelles en matière de lutte anti-corruption et devoir de vigilance
- Articulation avec les autres dispositifs : contrôle interne, RSE /éthique, risque fournisseur
- Quelle démarche retenir, du point de vue des opérationnels ?
 - Diagnostic et cartographie
 - Stratégie : feuille de route
 - Mise en conformité : chez de projet ?
 - Accompagnement au changement
 - Audit
- Quel est le rôle du conseil d'administration ?
 - Donner l'impulsion
 - Surveillance proactive en matière de lutte contre la corruption
 - Devoir de vigilance et administrateurs
 - Retours d'expérience de comités d'audit